

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 2023/02

Objet : Opérations mobilité et animation

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales, par extension de l'article 2122-22,
Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 05/10/2020 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 05/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président
Vu la délibération du Bureau Syndical du 12/12/2022 relative aux opérations de mobilité et animation

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « opérations mobilité et animation » est arrêté comme suit :

Dépenses envisagées	Montant estimé en € HT	Recettes envisagées	Montant estimé en €
Acquisition VAE	22 963,43 €	Financement Avenir Montagne Mobilité (ANCT)	12 000, 00 €
Achat véhicule	16 964,93 €	Financement Leader	23 542,69 €
Boîtier Citiz	4 500,00 €	Financement Région via Contrat Parc 2023	8 885,67 €
TOTAL	44 428,36 €	TOTAL	44 428,36 €

Article 2 :

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, la Région Auvergne Rhône Alpes et le LEADER seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Ampliation adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le 13/03/2023



Pour copie conforme

Dominique ESCARON
Président du Parc